

il y a t'il récidive ?

Par **voyageuse974**, le **14/08/2005 à 10:48**

Bonjour

J'ai un ami qui a fait l'objet en mai dernier d'une procédure pour conduite en état d'ivresse. Il fait l'objet d'une convocation au tribunal en novembre prochain. Or il vient de se refaire contrôler en état d'ivresse sur son scotter (et oui! hélas!) . Est il en récidive puisqu'il n'a pas été encore jugé sur les premiers faits?

Par **Yann**, le **14/08/2005 à 10:59**

Non il n'y aura pas récidive, toutefois un cumul d'infraction est possible. Donc au niveau de la peine c'est pas vraiment mieux.

Par **voyageuse974**, le **14/08/2005 à 11:39**

merci de votre réponse.

Quelles conséquences sur la peine en cas de cumul d'infractions?

Le permis étant systématiquement annulé en récidive pourra t'il l'être dans ce cas?